

Politiques de transformation et cohérence des politiques pour réaliser le Programme 2030

Le programme de développement durable à l'horizon 2030, par son intégration de politiques, de plans et de programmes, fournit des directives aux institutions gouvernementales et autres parties prenantes sur le processus de mise en œuvre. Il indique ainsi les priorités nationales à suivre et les efforts à déployer pour combler les lacunes en matière de développement durable. L'intégration des politiques prend en compte les objectifs de développement durable (ODD) ainsi que leurs cibles et leurs indicateurs respectifs, tout en orientant les efforts globaux à déployer avec l'aide des éléments transformateurs du Programme 2030, dont notamment le principe de ne laisser personne de côté, les approches fondées sur les droits de la personne et les progrès respectant les limites de la planète. Le Programme 2030 est universel, intégré et indivisible. Il en découle que les gouvernements doivent assurer la cohérence des politiques en vue d'un développement durable au sein des pays et compte tenu de l'incidence des politiques intérieures sur la réalisation du Programme 2030 à l'échelle mondiale.

Principaux messages

- Les approches cloisonnées de la mise en œuvre des ODD semblent être une pratique courante émergente. Il est nécessaire que les gouvernements analysent les politiques actuelles, cernent les lacunes en matière de développement durable et établissent des politiques et des plans pour combler ces lacunes et assurer la cohérence des politiques.
- Les politiques de mise en œuvre du Programme 2030 doivent être éclairées par les éléments transformateurs du Programme 2030 et montrer l'engagement à progresser, à l'échelle nationale et internationale. Elles doivent établir une approche intégrée et ambitieuse du développement durable qui est ancrée dans les cadres des droits de la personne et les efforts visant à ne laisser personne de côté tout en tenant dûment compte de l'équité intergénérationnelle et des progrès réalisés au sein des limites de la planète.
- Les gouvernements devraient prendre des mesures pour assurer la cohérence des politiques de développement durable, notamment en recourant à des politiques et en établissant des systèmes qui assurent la cohérence entre les institutions gouvernementales et au sein de celles-ci, entre les différents ordres de gouvernement et au sein de ceux-ci, ainsi qu'en fonction de l'incidence des politiques intérieures sur les progrès à l'échelle mondiale.



La présente note d'information fait partie de la série de documents sur les bonnes pratiques de mise en œuvre du Programme 2030 produits par le British Columbia Council for International Cooperation (BCCIC) et le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) et financé en partie par le Gouvernement du Canada par le Programme des objectifs de développement durable.

Produit en collaboration avec :



Introduction

En 2015, des dirigeants de différents pays ont adopté le [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) (Programme 2030) des Nations Unies. Le Programme 2030, qui présente 17 objectifs de développement durable (ODD), comprend un plan de transformation pour les personnes et la planète. Il vise à promouvoir une prospérité partagée, la durabilité de l'environnement et des progrès en matière de développement durable qui ne laissent personne de côté. Pour concrétiser le Programme 2030, il faut adopter une approche pansociétale. Les gouvernements, les citoyens, les organisations de la société civile, le milieu universitaire et le secteur privé ont tous des rôles à jouer pour contribuer à la réalisation des résultats du développement durable.

Près de quatre ans après l'adoption du Programme 2030, de nombreux pays ont mis en place des éléments de base pour assurer sa mise en œuvre, comme le montre l'examen des rapports transmis par les gouvernements au [Forum politique de haut niveau sur le développement durable des Nations Unies](#) en 2016, en 2017 et en 2018. De nombreux pays ont intégré les ODD dans des cadres stratégiques. Des mécanismes institutionnels et de gouvernance ont été établis pour suivre et évaluer les progrès de sa mise en œuvre. Des partenariats intersectoriels et des systèmes de suivi et d'évaluation sont en train de voir le jour. Les pays ne progressent toutefois pas à la même vitesse, et ce concernant plus particulièrement la mesure dans laquelle les pays ont localisé la mise en œuvre du Programme 2030, intégré les éléments transformateurs de celui-ci dans les politiques et les pratiques, et créé des environnements favorables aux contributions pansociétales du développement durable.

Politiques de mise en œuvre du Programme 2030

L'efficacité de la mise en œuvre du Programme 2030 est assurée par un élément clé, à savoir, son intégration ainsi que celle de ses éléments transformateurs aux politiques, aux plans et aux programmes. Dans ce contexte, il est important d'avoir des politiques cohérentes pour faire progresser le programme en misant sur des approches intégrées qui tiennent compte de la nature interreliée des ODD et des liens entre les actions nationales et les progrès accomplis à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale. La cohérence des politiques ne s'instaure toutefois pas automatiquement. Elle exige des efforts soutenus par l'entremise du leadership gouvernemental, de politiques et de mécanismes

institutionnels. La cohérence des politiques est d'ailleurs incluse dans l'ODD 17 qui porte sur les partenariats pour la réalisation des objectifs. La [cible 17.14](#) engage les pays à renforcer la cohérence des politiques de développement durable. Cette cible est mesurée d'après le nombre de pays qui se sont dotés de mécanismes pour assurer la cohérence des politiques. Selon [l'International Institute for Sustainable Development](#), la cohérence des politiques de développement durable comporte trois dimensions clés :

- Cohérence nationale : Cohérence à l'échelle nationale en termes de politiques nationales et infranationales qui se renforcent mutuellement
- Cohérence internationale : Cohérence à l'échelle internationale qui garantit aux politiques nationales des retombées positives au-delà des frontières
- Cohérence temporelle : Cohérence en termes de dimensions temporelles du développement durable qui incluent les efforts poursuivis qui tiennent compte des générations futures



La présente note d'information décrit dans les grandes lignes les normes émergentes et les bonnes pratiques relatives à l'intégration du Programme 2030 aux politiques et à la cohérence des politiques. Elle prend appui sur l'évaluation des [rapports d'examen national volontaire \(ENV\)](#) soumis au Forum politique de haut niveau par différents pays pour la période allant de 2016 à 2018. Collectivement, les rapports d'ENV sont des éléments clés pour suivre et évaluer à l'échelle internationale la mise en œuvre du Programme 2030. Des entrevues ont aussi été réalisées auprès de 13 organisations de la société civile provenant de 12 pays¹ dans le

¹ Les entrevues ont été menées auprès d'organisations de la société civile des pays suivants : Bhoutan, Brésil, Colombie, Finlande (deux entrevues), Allemagne, Guatemala, Hongrie, Irlande, Népal, Portugal, Ouganda et Suisse. La note présente aussi un certain nombre de bonnes pratiques basées sur les rapports d'ENV d'autres pays, mais il faut noter que les renseignements pour ces pays n'ont pu être validés que par des recherches dans Internet.

but de valider les renseignements présentés dans les rapports d'ENV. La présente note donne un aperçu des normes émergentes et des bonnes pratiques, ainsi que des recommandations sur les façons dont les gouvernements peuvent améliorer leurs efforts. Elle contient aussi une annexe présentant des renseignements détaillés sur les bonnes pratiques incluses dans la note, qui servira de ressource utile aux gouvernements et aux autres parties prenantes souhaitant adopter et promouvoir les bonnes pratiques de mise en œuvre du Programme 2030.

Qu'est-ce qu'une bonne pratique?

ÉLÉMENTS TRANSFORMATEURS DU PROGRAMME 2030

Une bonne pratique est une activité ou une approche qui intègre un ou plusieurs éléments transformateurs du Programme 2030. Ce programme est basé sur les droits de la personne et met l'accent sur l'inclusion et le changement pour les plus pauvres et les plus vulnérables en faisant la promotion de leur dignité inhérente et des droits de la personne par le biais d'efforts visant à ne laisser personne de côté. Les efforts sont guidés par les principes d'inclusion, de solidarité et de participation. Le Programme 2030 est universel au sens où il s'applique à tous les pays et à tous les individus. Les piliers économiques, sociaux et environnementaux de ce programme sont tous d'égale importance et les ODD y sont intégrés et indivisibles – les réalisations sous un seul et même objectif sont liées aux progrès accomplis sous d'autres. La mise en œuvre du programme doit respecter les limites planétaires et la responsabilité intergénérationnelle tout en reconnaissant la nécessité de protéger les ressources de la planète maintenant et pour les générations à venir. Il est important de noter qu'une bonne pratique respecte aussi la nature ambitieuse du Programme 2030 et va au-delà des pratiques normales ou des méthodes courantes. Enfin, le Programme 2030 est fondé sur des engagements à la transparence et à la reddition de comptes.



APPROCHE BASÉE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE



NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ



INTÉGRÉS ET INDIVISIBLES



INCLUSIVITÉ ET PARTICIPATION



PROGRÈS ET LIMITES PLANÉTAIRES



RESPONSABILITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE



UN PROGRAMME AMBITIEUX



TRANSPARENCE ET REDDITION DE COMPTESND ACCOUNTABILITY

Dans le cadre des politiques de mise en œuvre du Programme 2030, les éléments transformateurs aboutissent à un certain nombre de bonnes pratiques.

INTÉGRER LE PROGRAMME 2030 AUX POLITIQUES, AUX PLANS ET AUX PROGRAMMES

Les bonnes pratiques consistent à utiliser les évaluations des lacunes et de référence² pour orienter les politiques et à intégrer le Programme 2030 aux politiques globales et sectorielles tout en prévoyant des dispositions qui assurent la cohérence des politiques. Une bonne pratique consiste aussi à convertir les politiques qui soutiennent le Programme 2030 en plans, en programmes, en budgets, ainsi qu'en systèmes de suivi, d'évaluation et de production de rapports.

2 La note d'information sur l'analyse des lacunes en matière de politiques et de données fait un survol détaillé des normes émergentes et des bonnes pratiques dans ce domaine.

UTILISER LES ÉLÉMENTS TRANSFORMATEURS DU PROGRAMME 2030 POUR GUIDER LES POLITIQUES

Les éléments transformateurs du Programme 2030 fournissent un fondement pour les approches globales de mise en œuvre de ce programme. Une bonne pratique consiste à tenir compte de ces éléments transformateurs dans les politiques, les plans et les programmes.

ASSURER LA COHÉRENCE DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour réaliser le Programme 2030, il faut assurer la cohérence nationale, internationale et temporelle des politiques. Il faut donc qu'il y ait une cohérence entre les politiques des différents ordres de gouvernement, ainsi qu'en fonction de l'incidence des politiques nationales sur les progrès à l'échelle internationale et à l'incidence des politiques actuelles sur les générations futures. Assurer la cohérence des politiques par le truchement de politiques et de systèmes institutionnels constitue une bonne pratique. Pour assurer la cohérence des politiques de mise en œuvre du Programme 2030, diverses institutions gouvernementales à différents ordres de gouvernement doivent collaborer. Une bonne pratique serait de cerner les systèmes et les mécanismes qui leur permettrait de le faire.

MISER SUR DES APPROCHES INCLUSIVES ET PARTICIPATIVES POUR L'ÉLABORATION DES POLITIQUES

Pour élaborer des politiques, il faut utiliser des approches inclusives et participatives qui favorisent une approche pansociétale de la mise en œuvre du Programme 2030. Aussi, un éventail d'institutions gouvernementales sont concernées par le Programme 2030 compte tenu de la nature interreliées des ODD. Elles ont un rôle à jouer dans sa mise en œuvre. Les institutions gouvernementales nationales et infranationales doivent prendre part à la préparation de cadres stratégiques nationaux et diriger l'intégration du Programme 2030 dans leurs domaines de politiques respectives tout en assurant la cohérence de ces politiques.

Pratiques courantes

Le dernier examen des rapports d'ENV soumis par la société civile montre que ceux-ci traitent de façon limitée, dans l'ensemble, de l'intégration des éléments transformateurs du Programme 2030 dans les politiques. Les renseignements sur les efforts déployés pour assurer la cohérence des politiques sont aussi limités.³

Les rapports d'ENV de 2016 à 2018 suggèrent que les évaluations de politiques et/ou de données effectuées dans le but d'orienter la mise en œuvre est une pratique courante. Des 88 pays ayant soumis un rapport au Forum politique de haut niveau en 2017-2018, 23 ont déclaré avoir réalisé une évaluation des politiques et des données par rapport aux ODD. Dix-huit autres pays ont dressé la cartographie de leurs politiques. L'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable qui intègre les ODD est aussi une pratique courante. Près de la moitié des pays ayant soumis un rapport au Forum politique de haut niveau en 2017 et en 2018 ont précisé avoir incorporé les ODD à leurs politiques nationales. La façon dont les ODD ont été intégrés aux programmes et aux budgets, par contre, est moins claire. Quelques pays ont déclaré des efforts pour harmoniser leurs budgets avec le Programme 2030, ce qui suggère que l'incorporation des ODD dans les budgets nationaux n'est pas encore une pratique courante.

Au chapitre des éléments transformateurs du Programme 2030, une pratique courante semble être l'inclusion des ODD – mais pas des autres éléments du Programme 2030 – dans les politiques. Bien que certains pays aient franchi la première étape pour assurer la cohérence des politiques, qui consiste à évaluer les lacunes et à identifier les institutions gouvernementales responsables de la mise en œuvre du Programme 2030, il y a peu de données probantes sur des pratiques courantes émergentes pour assurer la cohérence des politiques de mise en œuvre du Programme 2030 dans les rapports d'ENV globalement.⁴ Enfin, les rapports d'ENV semblent indiquer que des pays adoptent des approches participatives pour établir les priorités nationales qui orientent les politiques. Cinquante-sept pays affirment avoir consulté des acteurs non étatiques au sujet des priorités nationales en 2017 et en 2018.

³ La présente note d'information porte uniquement sur les efforts déployés par les pays pour améliorer la cohérence des politiques qui sont déclarés dans les rapports d'ENV et les entrevues avec les organisations de la société civile. Il existe toutefois un riche corpus de recherches et d'analyses sur ce sujet. Un contributeur clé à ce titre est l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui fait la promotion de longue date de la cohérence des politiques de développement durable au sein de ses membres. En mettant l'accent sur les dimensions internationales, le Comité d'aide au développement de l'OCDE recourt à des pairs pour examiner les efforts déployés par ses membres. L'OCDE souligne qu'un solide engagement et leadership des gouvernements, des politiques cohérentes, la capacité et des mécanismes institutionnels pour régler des problèmes de cohérence, ainsi que le suivi et l'évaluation sont des éléments essentiels pour assurer la cohérence des politiques de développement durable. Consultez le rapport intitulé *Policy Coherence for Sustainable Development* publié en 2018 pour obtenir une analyse détaillée. Il est aussi possible de consulter le profil de certains pays en ce qui concerne les arrangements institutionnels pour promouvoir la cohérence des politiques de développement durable.

⁴ Voir la troisième édition de la mise en œuvre des ODD au niveau national pour obtenir une analyse détaillée des déclarations sur la cohérence des politiques dans les rapports d'ENV.

Bonnes pratiques

Bien que la réalisation d'évaluations des lacunes et d'évaluations de référence soit une pratique courante pour mettre en œuvre le Programme 2030, une bonne pratique consiste à veiller à ce que ces évaluations servent à orienter les priorités nationales et à intégrer le Programme 2030 aux politiques, aux plans et aux programmes. Une bonne pratique émergente consiste aussi à intégrer le Programme 2030 aux politiques globales de développement durable et aux politiques sectorielles, y compris les façons à travers lesquelles l'intégration favorise la cohérence des politiques. Établir des plans d'action qui décrivent la mise en œuvre, y compris la façon d'assurer la cohérence des politiques, est également une bonne pratique.

Les bonnes pratiques consistent aussi à élaborer des politiques, des plans et des programmes qui intègrent les éléments transformateurs du Programme 2030. Les politiques doivent être ambitieuses, inclusives, participatives et intégrées, mais également fondées sur les cadres des droits de la personne, visant à ne laisser personne de côté, respectant l'équité intergénérationnelle et favorisant les progrès au sein des limites de la planète. Déployer des efforts pour assurer la cohérence nationale, internationale et temporelle des politiques est également une bonne pratique, y compris l'utilisation de politiques globales et d'approches institutionnelles pour éliminer les approches cloisonnées pour veiller à l'intégration des politiques et des programmes. Pour soutenir la cohérence des politiques, les bonnes pratiques consistent à établir un engagement envers la cohérence des politiques, à créer des mécanismes de coordination et d'autres systèmes institutionnalisés mais aussi à utiliser efficacement les technologies.

ÉVALUATIONS DES POLITIQUES

Il faut tenir compte des lacunes en matière de politiques pour guider l'intégration du Programme 2030 dans les politiques et prendre des mesures pour combler ces lacunes et assurer la cohérence des politiques. Une vérification a été réalisée au Brésil afin de déterminer le niveau de préparation du gouvernement pour mettre en œuvre les ODD. Une approche méthodologique a été développée, qui met l'accent sur la cohérence des politiques et l'intégration de la mise en œuvre des ODD. La Grèce a réalisé une analyse approfondie et a recensé les politiques nationales et les cadres légaux pertinents. Ce recensement visait plus particulièrement à cerner les secteurs dans lesquels l'action est insuffisante et ceux dans lesquels la collaboration intersectorielle peut être améliorée. Au Liban, le comité parlementaire sur les ODD a commencé à réaliser le recensement des lois en vigueur qui ont trait au Programme 2030. Au Pakistan, le gouvernement national a établi un plan pour analyser et relever les lacunes en matière de politiques des ODD

à l'échelle provinciale. Ce plan vise à assurer la cohérence des politiques au niveau national.

Le **Bhoutan** a réalisé une [évaluation de la vulnérabilité](#) qui a permis d'établir une base de référence pour suivre les groupes vulnérables et formuler des politiques éclairées qui ne laissent personne de côté dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030. Il s'est ainsi servi des lacunes relevées pour orienter les politiques. L'évaluation a aussi permis d'établir un certain nombre de domaines de politiques, dont notamment l'égalité des genres, les réponses aux besoins des personnes ayant un handicap, et l'élaboration de programmes de réduction de la pauvreté ciblés.

CADRES STRATÉGIQUES

Une pratique courante émergente consiste à intégrer les ODD dans des cadres de développement durable généraux et nationaux. Les bonnes pratiques prévoient également d'intégrer davantage le Programme 2030 dans les plans sectoriels et d'établir un plan d'action ou une feuille de route appuyant la mise en œuvre et qui met l'accent sur le déroulement de la mise en œuvre plutôt que sur des priorités fondamentales.

Au chapitre des politiques sectorielles, de multiples institutions gouvernementales en **Arménie** ont incorporé des cibles et des indicateurs relatifs aux ODD dans les politiques et les stratégies pertinentes. Bien que chronophage, ce processus a permis d'améliorer la planification, le suivi et l'évaluation. Parmi les secteurs inclus dans le processus, notons les services de santé, l'éducation et l'environnement. En **Égypte**, le comité national veille à ce qu'il y ait une cohérence entre les stratégies et les plans sectoriels et à ce que les dimensions environnementale et sociale soient intégrées à ces plans, stratégies et programmes. Le bureau de la coordination et des affaires institutionnelles, internationales et européennes en **Grèce** a internalisé les ODD. Il veille à l'harmonisation des politiques existantes ou nouvelles en collaborant avec les institutions gouvernementales. Le corps législatif du **Guatemala** a adopté une série de lois conformes à l'esprit des ODD dans des domaines comme l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'emploi des jeunes et l'éducation, montrant ainsi un engagement politique envers le Programme 2030. Le plan stratégique national de ce pays est aussi harmonisé avec les ODD et couvre la période allant de 2015 à 2032.

L'**Irlande**, le **Kenya**, le **Laos** et l'**Ouganda** ont établi des plans de mise en œuvre du Programme 2030. En **Irlande**, le [plan national de mise en œuvre des ODD de 2018-2020](#) décrit comment intégrer les ODD dans tous les domaines de politiques et comment éliminer les incohérences. En plus de prévoir l'harmonisation des politiques, il met l'accent sur la sensibilisation du public, la participation à la mise en

œuvre et le soutien des collectivités pour faire progresser les ODD. Le **Kenya** a incorporé les ODD à des [plans nationaux](#) et a établi une [feuille de route](#) pour guider la transition des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) vers les ODD selon un processus consultatif entre le gouvernement national, les administrations locales, les organisations de la société civile et les partenaires en matière de développement. Le pays utilise aussi des ententes de rendement et des plans stratégiques pour que les institutions gouvernementales intègrent les ODD. La feuille de route prévoit le recensement des parties prenantes et l'établissement de partenariats, le plaidoyer et la sensibilisation, la localisation, l'intégration et l'accélération de la mise en œuvre, la mobilisation des ressources, le suivi et la production de rapports, ainsi que le renforcement de la capacité. Le **Laos** s'est aussi doté d'une feuille de route sur les ODD qui met l'accent sur le renforcement des institutions et les partenariats et inclut des paramètres pour la production de rapports et la reddition de comptes. En **Ouganda**, une feuille de route sur la mise en œuvre du Programme 2030 a été élaborée.

DES POLITIQUES AUX PROGRAMMES ET AUX BUDGETS

L'approche adoptée par le **Népal** constitue une bonne pratique au sens où elle intègre les ODD aux politiques et soutient leur mise en œuvre à travers des programmes et des budgets. Le budget national est explicitement lié aux ODD par un système interministériel et des centres de liaison. Dans le cadre de trois comités de haut niveau et dans son 14^e plan national, le Népal inclut les ODD et des indicateurs nationaux qui précisent les priorités en matière de dépenses. Celles-ci sont codées en fonction d'ODD précis qui sont rattachés à tous les programmes nationaux.

POLITIQUES DE TRANSFORMATION

Une bonne pratique consiste à inclure tous les volets du Programme 2030 dans les politiques et les approches de mise en œuvre. Le Programme 2030, ce n'est pas seulement les ODD. Les rapports d'ENV semblent malheureusement indiquer que la plupart des pays ne voient l'intégration du Programme 2030 aux politiques qu'en tant qu'intégration des ODD. En adoptant cette perspective limitée de l'intégration, ils manquent l'occasion d'intégrer aussi les éléments transformateurs du Programme 2030 aux politiques et aux pratiques. L'examen des rapports d'ENV et des entrevues menées avec des organisations de la société civile ont fait ressortir un certain nombre de bonnes pratiques.

Le plan de mise en œuvre du Programme 2030 de l'**Irlande** comprend l'engagement à avoir l'approche globale du pays éclairée par les éléments transformateurs du Programme 2030 et par d'autres principes. Le plan précise que l'équité entre les générations,

l'équité des genres, le respect de l'intégrité écologique et de la biodiversité, l'équité sociale, le respect de l'héritage culturel et de la diversité culturelle, ainsi que l'équité entre les pays et les régions sont des thèmes clés de l'approche de l'Irlande en matière de développement durable. Le **Japon** a pris des mesures pour incorporer des éléments transformateurs dans ses approches de mise en œuvre du Programme 2030. Le pays a utilisé une méthode exhaustive pour cerner les principes directeurs de la mise en œuvre, y compris l'universalité, l'inclusion, la participation, l'intégration, la transparence et la reddition de comptes. Ces principes ont été établis lors d'une série de tables rondes qui ont eu lieu sur une période de trois mois avec des organisations de la société civile, le milieu universitaire, le secteur privé et des organisations internationales.

APPROCHE AMBITIEUSE

Le plan de mise en œuvre de l'**Irlande** respecte la nature ambitieuse du Programme 2030. Conscient qu'une mise en œuvre efficace des ODD nécessite l'adaptation des ambitions globales au contexte national, ce pays a adopté la Vision 2030, qui fait partie de son plan de mise en œuvre et comprend des engagements ambitieux de haut niveau à l'égard des 17 ODD. Le pays précise en outre dans son rapport d'ENV qu'il prévoit une révision de la Vision 2030 de façon continue pour veiller à ce qu'elle demeure ambitieuse au fur et à mesure que de nouveaux plans de mise en œuvre pour les ODD sont établis.

APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

Les pays ont intégré la nature du Programme 2030, fondée sur les droits de la personne, à leurs politiques et à leurs approches de différentes façons. L'**Australie** s'est engagée à adopter une approche fondée sur les droits de la personne pour mettre en œuvre le Programme 2030. Ce pays misera sur des engagements légaux, des politiques, des institutions et des programmes pour promouvoir et protéger les droits à tous les ordres de gouvernement ainsi qu'à l'échelle mondiale. Son approche inclut l'évaluation de la législation qui touche aux engagements internationaux en matière de droits de la personne, le recours aux institutions telles que la commission des droits de la personne australienne mais aussi la coopération internationale pour promouvoir les droits de la personne à l'échelle régionale et globale.

L'**Arménie** et la **Hongrie** prévoient l'adoption d'une approche fondée sur les droits de la personne pour suivre la progression de la mise en œuvre du Programme 2030. L'**Arménie** utilise une approche participative et consultative pour recueillir régulièrement des données sur les indicateurs relatifs aux ODD à des niveaux de désagrégation appropriés. Le [bureau du commissaire aux droits](#)

fondamentaux de la **Hongrie** prévoit suivre les progrès réalisés pour mettre en œuvre le Programme 2030 à l'aide des systèmes actuels de suivi des droits de la personne et offrira des conseils et une expertise au gouvernement concernant une approche des données fondée sur les droits de la personne.

Les rapports d'ENV soumis par la **Hongrie** et le **Portugal** font état de solides maillages entre le Programme 2030 et les cadres sur les droits de la personne. Les rapports montrent les ODD à la lumière de cadres internationaux spécifiques sur les droits de la personne. L'inclusion de tels cadres dans les rapports d'ENV ne signifie toutefois pas nécessairement que ces pays ont adopté une approche de mise en œuvre fondée sur les droits de la personne, mais elle fournit aux organisations de la société civile et aux citoyens un point de départ pour demander aux gouvernements de veiller à ce que le Programme 2030 soit enraciné dans les cadres sur les droits de la personne.

NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ

Le plan de mise en œuvre de l'**Irlande** précise que « chaque personne a le droit de vivre dans la dignité et de réaliser son plein potentiel » et que « personne ne sera laissé de côté ». Il comprend aussi l'engagement de prendre des mesures pour joindre d'abord les personnes les plus laissées pour compte. L'inclusion du principe de ne laisser personne de côté dans une approche globale de mise en œuvre du Programme 2030 constitue une bonne pratique.

APPROCHES INTÉGRÉES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En plus de ne laisser personne de côté, le plan de mise en œuvre de l'**Irlande** comprend l'engagement de veiller à ce que les efforts soient guidés par la nature fondamentalement liée et interreliée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Pour appuyer cet engagement, le gouvernement a recensé les politiques liées au Programme 2030 en portant une attention particulière à un éventail de politiques sectorielles qui concourent mutuellement à des ODD précis.

COHÉRENCE DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La cible 17.14 relative aux ODD exhorte les pays à renforcer la cohérence des politiques. Pour ce faire, il faut établir des politiques et des systèmes qui assurent une cohérence entre les différents ordres de gouvernement et au sein de ceux-ci. Il faut aussi élaborer des approches qui tiennent compte de l'incidence des politiques nationales sur les progrès en matière de développement durable à l'échelle mondiale et sur les générations à venir. Les pays ont créé un éventail d'approches pour assurer la cohérence des politiques,

mais aucun pays n'a adopté de système pour assurer la cohérence nationale, internationale et temporelle de politiques d'après le présent examen.

COHÉRENCE NATIONALE DES POLITIQUES

Certains pays utilisent des politiques, des mécanismes institutionnels et des technologies pour assurer la cohérence des politiques au niveau national. En Équateur, il existe une résolution exécutoire qui oblige les institutions gouvernementales, y compris le corps législatif, à adopter le Programme 2030.

Pour ce qui est des mécanismes institutionnels, les institutions gouvernementales en **Andorre** doivent démontrer comment leurs actions sont associées à au moins un ODD pour chaque initiative transmise à des fins d'approbation au principal organisme décisionnaire du gouvernement, à savoir le conseil des ministres. Cette approche a donné lieu à une évaluation de la conformité des politiques nationales par rapport au Programme 2030. La **Slovénie** dispose d'un groupe de travail interministériel permanent qui sert de mécanisme de coordination pour promouvoir la cohérence des politiques et régler les conflits en matière de politiques. Le groupe comprend deux représentants de chaque ministère qui servent d'agents de liaison pour la mise en œuvre du Programme 2030. En **Turquie**, tous les ministères doivent harmoniser leurs politiques respectives et s'acquitter de leurs rôles dans la mise en œuvre des ODD.

Enfin, le **Bénin** a conçu une application pour mesurer les contributions faites par les institutions gouvernementales aux ODD. Cette application, appelée MeSODD, permet d'évaluer le niveau d'harmonisation de chaque ministère aux réalisations des ODD, y compris les liens entre les activités et les cibles prioritaires des ODD. L'application aide à centrer l'attention sur les actions qui pourraient mener à des synergies intersectorielles pour atteindre les ODD mais aussi à cerner les mesures globales, collaboratives et spécifiques que doivent prendre les institutions gouvernementales pour progresser à l'atteinte des ODD.

COHÉRENCE INTERNATIONALE DES POLITIQUES

Comme indiqué dans les examens successifs des rapports d'ENV réalisés par la société civile, certains pays ont pris des mesures pour déclarer des données sur la dimension internationale de la cohérence des politiques. Cette pratique n'est toutefois pas répandue. Les rapports d'ENV soumis par l'**Allemagne**, la **Finlande**, la **Roumanie**, l'**Espagne** et la **Suède** montrent que divers efforts sont déployés pour promouvoir la cohérence internationale des politiques.

Au niveau législatif, la Finlande, l'Espagne et la Suède ont pris des mesures pour assurer la cohérence internationale des politiques. En **Finlande**, des dispositions ont été prises pour améliorer le processus législatif afin de veiller à la cohérence des actions entreprises à l'échelle nationale et globale. Il y a aussi un organisme de coordination responsable de la cohérence des politiques et de la cohérence intersectorielle et le système de suivi national de la Finlande inclut des indicateurs sur les enjeux planétaires. L'**Espagne** est en train d'élaborer un cadre d'analyse des répercussions pour la législation qui permettra d'évaluer les répercussions potentielles des politiques sur les ODD. Le cadre visera les répercussions des politiques nationales sur les autres pays et le bien public mondial, ainsi que l'élargissement des initiatives étrangères qui favorisent les ODD. Il fera partie des mécanismes parlementaires de reddition de comptes et alimentera le rapport d'étape annuel sur le Programme 2030. La **Suède** a légiféré pour assurer la cohérence internationale des politiques. La [politique de développement global](#) favorise la cohérence de toutes les politiques nationales qui contribuent au développement durable sur la planète et préconise la transparence en cas de conflit d'intérêts entre des politiques nationales et des répercussions sur le développement durable mondial.

D'autres bonnes pratiques consistent à faire le suivi de la cohérence internationale des politiques et à renforcer la capacité d'accroître la cohérence. L'**Allemagne** a établi des indicateurs pour assurer la cohérence des politiques de développement durable et mesurer les répercussions des politiques à l'échelle nationale et internationale. La [Federation of Romanian Nongovernmental Organizations for Development](#) a organisé une formation sur les dimensions internationales de la cohérence des politiques en **Roumanie**. Cette formation, qui visait à mieux faire comprendre la façon dont les dimensions internationales de la cohérence des politiques

s'appliquent à la mise en œuvre des ODD, a été donnée à des représentants de ministères et d'organisations de la société civile.

COHÉRENCE TEMPORELLE DES POLITIQUES

Au sein du Bureau du Commissaire aux droits fondamentaux, la **Hongrie** dispose d'un [ombudsman des générations futures](#). Cet ombudsman est unique et a reçu le mandat général de protéger les intérêts des générations futures. L'ombudsman a formulé des recommandations sur la mise en œuvre des ODD et il sera appelé à jouer un rôle important dans la mise en œuvre pour soutenir l'équité intergénérationnelle, contribuant ainsi à la cohérence temporelle des politiques. Le [gardien des générations futures](#) de **Malte** a reçu le mandat légal de protéger le développement durable intergénérationnel et intragénérationnel. Le gardien se réunit tous les trois mois avec un conseil de quatre personnes représentatives de la société civile et de l'environnement, du secteur privé et de l'économie, ainsi que de la société et des affaires communautaires. Ses tâches consistent, entre autres, à militer en faveur du développement durable, à vérifier les secteurs qui contribuent au développement durable, à proposer des mesures à l'attention des institutions gouvernementales et à sensibiliser la population et les acteurs non étatiques au développement durable.

APPROCHE INCLUSIVE ET PARTICIPATIVE DE L'ÉLABORATION DE POLITIQUES

L'inclusion des acteurs non étatiques dans l'établissement des priorités nationales pour orienter les politiques de mise en œuvre du Programme 2030 est une pratique courante. La note d'information sur [l'engagement multipartite](#) rédigée dans le cadre de la présente série de notes fournit plusieurs exemples d'approches inclusives et participatives à ce chapitre.





Recommandations

La présente note d'information décrit dans les grandes lignes les normes émergentes et les bonnes pratiques relatives à l'intégration du Programme 2030 aux politiques et à la cohérence des politiques dans le cadre de la mise en œuvre. Beaucoup de gouvernements ont adopté des stratégies globales pour mettre en œuvre le Programme 2030. Néanmoins, les gouvernements peuvent s'inspirer des bonnes pratiques internationales pour intégrer les éléments transformateurs du Programme 2030 aux politiques et aux approches et pour assurer la cohérence des politiques. Plusieurs recommandations clés ressortent de la présente analyse.

Recenser les politiques, relever les lacunes et combler les lacunes dans les politiques et les approches de mise en œuvre du Programme 2030.

Les priorités, les politiques, les plans, les programmes et les budgets destinés à soutenir la mise en œuvre du Programme 2030 doivent être éclairés par une évaluation approfondie des politiques actuelles qui met l'accent sur les lacunes et les façons de les combler. Il faut aussi déterminer à quelles étapes et de quelles façons les politiques appuient les éléments transformateurs du Programme 2030 et accorder une attention particulière à la cohérence nationale, internationale et temporelle des politiques.

Intégrer le Programme 2030 aux politiques globales et sectorielles.

En plus d'établir des politiques globales de développement durable, les gouvernements doivent examiner les politiques sectorielles et les harmoniser au Programme 2030. Ce processus doit tenir compte des liens entre les ODD et la cohérence nationale, internationale et temporelle des politiques.

Établir un plan d'action ou une feuille de route qui décrit la mise en œuvre du Programme 2030.

Un plan d'action ou une feuille de route complète les politiques qui cernent les priorités fondamentales en décrivant les mécanismes ou les mesures qui seront utilisés pour mettre en œuvre le Programme 2030. Qu'il soit intégré à de plus vastes politiques nationales de mise en œuvre ou conçu en tant que cadre autonome, le plan d'action (ou la feuille de route) doit traiter de l'intégration des politiques, de sensibilisation, de participation et d'engagement multipartite, de renforcement des capacités, du suivi, de l'évaluation ainsi que de la production de rapports. Il doit être largement diffusé aux institutions gouvernementales et aux acteurs non étatiques dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030.

Prévoir un budget pour la mise en œuvre du Programme 2030.

Les gouvernements doivent veiller à ce que les politiques liées au Programme 2030 se traduisent par des budgets et des programmes pour favoriser les progrès et assurer la cohérence des politiques.

Utiliser les éléments transformateurs du Programme 2030 pour orienter les politiques de mise en œuvre du Programme 2030.

Les gouvernements doivent préciser de quelles façons les éléments transformateurs du Programme 2030 façonnent les efforts nationaux et internationaux déployés pour promouvoir le développement durable. Les politiques doivent être ambitieuses, inclusives, participatives et intégrées, en plus d'être fondées sur les cadres des droits de la personne, de viser à ne laisser personne de côté, de respecter l'équité intergénérationnelle et de favoriser les progrès au sein des limites de la planète. Les gouvernements doivent mettre à profit les institutions, les politiques et les processus existants qui appuient les éléments transformateurs du Programme, tels que les organismes de protection des droits de la personne, pour soutenir sa mise en œuvre.

Privilégier une approche pangouvernementale de la mise en œuvre du Programme 2030 et assurer la cohérence nationale, internationale et temporelle des politiques.

Les gouvernements doivent créer des mécanismes pour assurer la cohérence des politiques de mise en œuvre du Programme 2030. Évaluer les répercussions des politiques dans tous les domaines nationaux et internationaux et pour les générations futures constitue une première étape importante. Les gouvernements doivent faire preuve de transparence au sujet des compromis et s'efforcer de maximiser les synergies positives et de minimiser les répercussions négatives. Les rapports nationaux et internationaux sur le Programme 2030 doivent faire état des progrès réalisés pour assurer la cohérence des politiques.



Photo : Cristian Pino-Anguita, Forum, General Assembly, 2018

Veillez citer le présent document de la façon suivante : Wayne-Nixon, Laurel, Wragg-Morris, Tanya, Mishra, Anjali, Markle, Dawson, Koster, Valenda et Kindornay, Shannon. *Politiques de transformation et cohérence des politiques pour réaliser le Programme 2030*, série de documents sur les bonnes pratiques de mise en œuvre du Programme 2030, Vancouver et Ottawa : British Columbia Council for International Cooperation et Conseil canadien pour la coopération internationale, 2019.

Les auteurs remercient Deborah Glaser (BCCIC) et Gavin Charles (CCCI) d'avoir examiné la présente note d'information. Les auteurs remercient aussi Daniel Lam, Michelle Paguaia, Jessica Cho et Kevin Kwong pour leurs contributions. Les opinions et les interprétations figurant dans la présente publication sont celles des auteures et ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement du Canada.